COMMUNIQUE

Genre, Droits Humains et Participation des Femmes aux Elections en Afrique de l'Ouest et du Centre

Nous, les délégations des organes de gestion des élections (OGE), des Commissions nationales des droits humains (CNDH), des Parlements, des Partis politiques, des Organisations régionales, des Organisations de la société civile (OSC) de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et les Nations Unies (ONU), réunies à Dakar, au Sénégal, du 11 au 13 mai 2016, autour d'un atelier régional sur le thème ***«Genre, Droits Humains et Participation des Femmes aux Elections en Afrique de l'Ouest et du Centre»***, tenu à l'Hôtel des Almadies, à l'initiative d'ONU Femmes, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits Humains (HCDH) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Nous félicitant de l'alignement des objectifs de l'atelier sur les politiques régionales et sous régionales et sur les déclarations pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, y compris la Déclaration de l'Union africaine faisant de l'année 2016, une année des Droits Humains, avec un accent particulier sur les droits des femmes africaines;

Reconnaissant le rôle fondamental que doivent jouer les organes de gestion des élections, les Commissions nationales des droits humains et les partis politiques, pour faciliter les processus électoraux en Afrique de l'Ouest et du centre;

Déterminés à s'engager et à promouvoir la solidarité entre les femmes, mais aussi à encourager les échanges intergénérationnels avec les jeunes femmes pour un transfert optimal des connaissances, et un mentorat sur les questions liées aux droits des femmes et à l'égalité des sexes;

Notant avec encouragement, la richesse des bonnes pratiques dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre visant à promouvoir une perspective genre et des Droits Humains mais également la pleine et égale participation des femmes aux élections, qui comprennent: l'adoption d'une loi sur la parité de genre au Sénégal, qui a entraîné une augmentation de la représentation parlementaire des femmes qui est passée à 43 pour cent; l'adoption de lois sur les quotas dans les pays comme le Niger, la Guinée et le Mali; l'amendement du code électoral camerounais incluant un critère de genre dans l'élaboration des listes électorales, la nomination de femmes à des postes de responsabilités au sein des Commissions électorales nationales au Cap-Vert, au Ghana et en République centrafricaine, la création d'un « Bureau du Genre et des Handicaps » au sein de la Commission Electorale Ghanéenne ; l'adoption d'une politique de genre par la Commission électorale nigériane ; et l'établissement d'une salle de veille des femmes au Nigéria et dans d'autres pays, ainsi que les efforts

innovants de la Côte d'Ivoire pour mettre en place un compendium national de femmes leaders politiques pouvant être consultées par les partis politiques;

Relevant cependant avec préoccupation, l'existence de plusieurs obstacles structurels, culturels, politiques, financiers et techniques à la pleine et effective participation des femmes dans les processus politiques électoraux en Afrique de l'Ouest et du Centre;

Proposons par la présente, entre autres, les recommandations suivantes:

Les gouvernements devraient:

- S'engager à mettre en œuvre les dispositions du Protocole de Maputo qui appelle à une représentation égale des femmes dans les processus électoraux à tous les niveaux et s'assurer de la compatibilité des législations nationales avec les standards internationaux des droits humains

- Adopter des lois sur la parité ou des quotas pour les pays qui ne l'ont pas encore fait, y compris: le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Cap-Vert, le Ghana, le Nigeria et la République centrafricaine;

- Veiller à l'application effective des lois relatives à la parité ou des quotas dans les pays comme le Togo et le Burkina Faso;

- Veiller à ce que les lois électorales contiennent des dispositions qui promeuvent les principes des droits des femmes et de l'égalité des sexes;

- Favoriser des partenariats de travail étroits entre les Commissions nationales électorales et les Commissions nationales des droits humains dans le cadre de la lutte pour l'égalité des sexes et la prise en compte des droits des femmes lors des élections.

Les organisations régionales devraient:

- Continuer à élargir l'appui technique et financier aux Etats membres et organisations de la société civile dans le but de promouvoir les droits des femmes et leur participation dans les processus électoraux;

- Soutenir l'élaboration et l'application de normes et d'un ensemble minimal de dispositions régionales pour orienter l'intégration des considérations relatives au genre dans le travail des commissions électorales nationales, qui comprennent l'adoption de cadres de budgétisation sensibles au genre dans les pays des régions de la CEDEAO et de la CEEAC;

- Mettre en place, avec le soutien d'ONU Femmes et des organisations partenaires, un mécanisme de financement, qui pourra être sollicité par la société civile et les organisations de femmes au niveau des régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre, pour soutenir le renforcement des capacités, le mentorat et la formation des femmes en politique, incluant aussi bien celles qui aspirent à s'engager en politique que les femmes leaders élues.

Les Organisations de la société civile devraient:

- Plaider auprès des gouvernements et des partis politiques pour l'adoption et/ou la mise en œuvre des lois sur la parité ou les quotas, et pour une adéquation entre la législation nationale et les normes et conventions régionales et internationales;

- Faciliter la création d'une plate-forme régionale de réseautage dédiée aux femmes impliquées dans la politique afin qu'elles puissent partager les connaissances et les bonnes pratiques sur les stratégies visant à promouvoir le leadership et la participation politique des femmes;

- Faciliter la création d'alliances entre les femmes qui briguent des postes électifs et les autres parties prenantes, y compris les médias, le secteur privé et les autorités traditionnelles;

- Soutenir les programmes de mentorat orientés vers les jeunes femmes en politique, ce qui facilitera le développement du leadership et le transfert des connaissances entre les générations.

Les partis politiques devraient:

- Adopter et mettre en œuvre les principes de parité dans la structure des partis et au niveau de leurs instances dirigeantes;

- Adopter une budgétisation sensible au genre pour éclairer la mise en œuvre de leurs programmes et activités politiques;

- Adopter des mécanismes internes permettant aux femmes d'atteindre l'équilibre entre vie politique, vie professionnelle et vie de famille.

Les Nations Unies et les Organisations internationales devraient:

- Fournir le soutien politique, matériel et technique nécessaire à la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier.

Dakar, le 13 Mai, 2016.